

Compte-rendu de la visite préparatoire des 21/22 janvier 1992 en vue de la visite officielle du Président de la Confédération (BRF) aux Etats-Unis - Aspects relatifs au Conseil de l'Europe (CdE)

Du 9 au 11 février prochain, BRF se rendra en visite officielle aux Etats-Unis, dans ses capacités de Ministre des Affaires étrangères, de Président de la Confédération et de Président du Comité des Ministres du CdE. Dans cette troisième fonction, il sera accompagné de Mme Lalumière, Secrétaire Général du CdE.

En prévision de cette visite officielle, une visite préparatoire, conduite par l'Ambassadeur J.C.A. Staehelin, a eu lieu les 21/22 janvier 1992 à Washington. Le programme des entretiens comprenait des rencontres au Conseil National de Sécurité, au Congrès, au Département d'Etat et auprès de diverses Agences. Cette visite préliminaire était concentrée sur le volet CdE de la visite de BRF, qui nécessite une préparation plus approfondie et une information supplémentaire des partenaires américains.

Du côté suisse, en tant que pays assumant la présidence du Comité des Ministres, la prochaine visite de BRF-Lalumière aux Etats-Unis a été placée dans le contexte des profonds bouleversements et réaménagements qui affectent le continent européen. Le CdE joue dans cette période cruciale un rôle spécifique, notamment à l'égard des pays d'Europe centrale et orientale, qu'il assiste dans leurs réformes démocratiques et intègre progressivement dans la coopération européenne. Parmi les diverses organisations européennes, hormis la CSCE, le CdE est en effet la première structure d'accueil pour les nouvelles démocraties, qui ne peuvent encore, et pour de nombreuses années, être intégrées dans la Communauté européenne. Par ailleurs, leur adhésion au CdE consacre leur appartenance aux nations démocratiques.

Le CdE trouve donc sa place comme un élément spécifique de la nouvelle architecture européenne. Dans ce redimensionnement du rôle du CdE, la présidence suisse, appuyée par une majorité d'Etats membres, considère que les Etats-Unis ne doivent pas être tenus à l'écart, mais que les relations doivent au contraire se développer sur une base d'intérêt réciproque. La question est donc posée de savoir si les Etats-Unis considèrent pour leur part également de leur intérêt de se rapprocher du CdE et souhaitent, de cas en cas, avoir la possibilité de participer à certaines activités déterminées.



De ces entretiens, on peut tirer les conclusions préliminaires suivantes:

- 1) - Du côté de l'Administration US, l'intérêt pour des contacts et d'éventuelles coopérations avec le CdE se manifeste maintenant plus clairement; ces contacts et coopérations se situeraient sur une base pragmatique et concerneraient des activités ou projets précis, d'intérêt réciproque;
 - ces relations, qui ne nécessiteraient pas d'institutionnalisation formelle, devraient néanmoins permettre à tous les partenaires (y compris les pays non membres du CdE, tel les Etats-Unis) de coopérer sur un pied d'égalité; diverses formules, qui tiennent compte de ces paramètres, existent et peuvent être envisagées concrètement;
 - l'engagement de l'Administration US dans ses relations avec le CdE reste dans une certaine mesure influencé par l'attitude du Congrès et par les tensions qui s'étaient créées avec l'Assemblée parlementaire du CdE lors de la mise en place du forum parlementaire de la CSCE. Ces divergences sont maintenant surmontées et dépassées; cependant, l'Administration US demeure attentive à ne pas prêter à la critique du Congrès dans ses relations avec le CdE;
 - concernant la coopération entre le CdE et la CSCE, notamment la mise en oeuvre par le CdE de certains objectifs CSCE dans la dimension humaine, l'attitude des services compétents de l'Administration US évolue favorablement et apprécie l'intérêt que peut présenter pour la CSCE l'expérience et la disponibilité du CdE pour assurer le suivi de certains objectifs CSCE. L'Administration US est également soucieuse d'éviter tous doubles emplois et d'utiliser les compétences des organisations existantes;
 - dans le domaine de l'assistance aux pays d'Europe centrale et orientale - où le CdE a développé d'importants programmes orientés principalement vers les réformes législatives, le respect des droits de l'homme et l'établissement d'institutions démocratiques - l'Administration US manifeste également son intérêt pour des possibilités de coopération.

- plusieurs interlocuteurs de l'Administration US ont mentionné l'utilité qu'il y aurait à établir un bureau de liaison du CdE à Wapshington, pour développer les échanges d'information et assurer la continuité et le suivi des relations qui s'établissent maintenant.

2) Du côté du Congrès, l'attitude à l'égard du CdE garde les traces des divergences qui ont opposé, il y a une année, les conceptions de l'Assemblée parlementaire du CdE et les vues du Congrès quant à l'établissement du forum parlementaire de la CSCE. Il faut toutefois nuancer cette analyse selon les interlocuteurs en présence. Ainsi, le Président de la Sous-Commission des Affaires étrangères pour l'Europe et le Moyen-Orient, le Représentant démocrate Lee Hamilton, s'est montré très ouvert à l'établissement de contacts avec l'Assemblée de Strasbourg; il a ainsi proposé qu'une lettre dans ce sens soit adressée par le CdE au Congrès et que, sur cette base, les possibilités de relations soit concrètement examinées. D'un autre côté, l'entretien avec le conseiller de la Commission des Affaires étrangères de la Chambre des Représentants, M. Spencer Oliver, a mis en évidence une absence manifeste d'intérêt et de volonté pour une coopération avec l'Assemblée du CdE, ainsi qu'une réticence encore vive à l'égard des approches de l'Assemblée de Strasbourg. Il y a cependant lieu de relever que, nonobstant ces commentaires ouvertement négatifs, M. Oliver n'exclut pas qu'il puisse y avoir des intérêts concrets et réciproques entre l'Administration US et l'organe intergouvernemental du CdE pour des coopérations ponctuelles auxquelles le Congrès n'aurait aucune intention de s'opposer.

A l'issue de cette visite préparatoire, l'appréciation générale de la position américaine à l'égard du CdE peut être qualifiée de globalement positive et susceptible de développements concrets. Notamment la réserve américaine quant à une possibilité de mise en oeuvre par le CdE de certains objectifs CSCE dans la dimension humaine semble pouvoir être progressivement levée. Les signaux politiques d'un soutien américain au CdE pourraient cependant être encore très limités. Les anciennes tensions entre l'Assemblée du CdE et le Congrès ne seraient pas totalement étrangères à cette situation.